

**SNUEP** -f.s.u.

12, rue Cabanis 75014 Paris

tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09

courriel: [snuep.national@wanadoo.fr](mailto:snuep.national@wanadoo.fr)

site: [www.snuep.com](http://www.snuep.com)

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

## E D I T O R I A L

### ASPHYXIE

60 000 élèves en plus dans le second degré, 60 millions en moins au budget de l'éducation et 16 000 suppressions de postes dont 4 800 dans le second degré : ces choix politiques auront des conséquences sur le remplacement, les conditions de travail et d'études, le quotidien des élèves et des collègues.

L'État se désengage en installant une dualité d'emploi dans la fonction publique, en généralisant le recours au CDI au détriment du recrutement de fonctionnaires. La précarité s'installe durablement. Les personnels, avec le SNUEP-FSU, peuvent imposer d'autres choix au gouvernement en portant leurs revendications : plan de titularisation rapide, accessible à tous et amélioration de la gestion dans un cadre collectif et transparent.

Scandaleuse, la formation des maîtres s'apparente plus à un bizutage qu'à une réelle formation initiale.

Depuis deux ans, l'enseignement professionnel public subit de profondes régressions, qui font suite en partie à la décision du ministère avec l'aide d'organisations syndicales (Snetaa, Sgen-CFDT et Unsa) de généraliser le Bac Pro en 3 ans.

En 2011, la disparition des sections BEP sera achevée. Les élèves s'en porteront-ils mieux ? La formation assurée sera-t-elle crédible, avec le développement des CCF ? Permettra-t-elle à nos élèves de poursuivre leur scolarité en BTS ?

Le sentiment de ras-le-bol s'intensifie, il nous faut réagir collectivement, imposer d'autres choix pour l'enseignement professionnel initial public.

La lutte est engagée, elle continue le 22 janvier pour nos revendications sur les postes, les recrutements, la formation des maîtres, le respect des métiers, des missions, la gouvernance des EPLE, la réforme de la voie professionnelle.



Jacques FOURGEAUD  
Co Secrétaire Général

EDITO P. 1 • DE LA PRATIQUE DES AG, LE « LE HAVRE DE GRÈVE », « PACTE DE CARRIÈRE » P.2 • LE PAYSAGE SYNDICAL DES PLP P 3 • BUDGET 2011, RAPPORT DU SÉNAT P 4 • LE « DOCUMENT UNIQUE » P. 5 BULLETIN D'ADHÉSION, SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES P 6 • GÉRER SA CARRIÈRE, FICHE D'AVANCEMENT D'ÉCHELON P. 7

Pour suivre en temps réel l'actualité syndicale : [www.snuep.com](http://www.snuep.com), [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

## DE LA PRATIQUE DES AG... Au « Havre de Grève », journal de l'info du mouvement

Il existe au Havre, depuis de nombreuses années, une grande habitude de travail intersyndical interprofessionnel, habitude certainement liée à l'unité de lieu où sont regroupées les antennes locales de toutes les organisations : la Maison des syndicats Franklin. Ici, tous les responsables locaux se croisent quasi quotidiennement. Cette

proximité permet l'échange des points de vue et facilite l'organisation de réunions communes. Aussi, c'est dans ce contexte que, dès les prémices du mouvement sur les retraites, l'emploi et les salaires, en mars 2010, des Assemblées Générales (AG) interprofessionnelles ont été organisées à l'occasion de chaque journée de grève nationale. Ces AG, menées au fur et à mesure de la montée en puissance du mouvement social, ont permis aux participants, venus d'horizons, de syndicats et de secteurs différents, de se connaître et de respecter les contraintes de mobilisation de chacun. Elles sont devenues le lieu de mise en commun des difficultés rencontrées par tous face à la contre-réforme des retraites. Elles ont permis de comprendre que l'unité d'action était et reste nécessaire face à un gouvernement nous confrontant à une telle transformation sociale.

De ces AG sont nées les actions solidaires de blocages des raffineries, des plateformes de distribution des carburants, du port, et d'un certain nombre de grandes surfaces. Ces actions étant décidées en commun, elles ne pouvaient que rencontrer le succès que l'on sait. Chaque secteur a su se montrer solidaire du secteur malmené par les décisions « anti-grève » du gouvernement. De plus, la mise en place d'un journal de grève, le « Havre de Grève », faisant un état exhaustif des mobilisations et des actions menées par l'AG s'est avérée très efficace. Ce journal diffusé quotidien-

nement dans les lieux populaires du Havre a permis de contrer la désinformation relayée par les médias, de mobiliser un nombre important de salarié-es des secteurs des petites entreprises, des petits commerces..., non touché-es habituellement par la presse syndicale. Le « Havre de Grève » s'est révélé ainsi comme le véritable ciment du mouvement.

Aussi, aujourd'hui, la contestation est ancrée dans la ville, comme cela peut se constater par le nombre important de personnes qui restent mobilisées, y compris depuis que la loi sur les retraites a été promulguée. Une association « Havre de Grève » a été créée, au bureau de laquelle chaque syndicat impliqué dans les luttes a un nombre égal de représentants. Cette association a pour but essentiel de gérer, en toute transparence, la redistribution de l'importante caisse de solidarité qui s'est mise en place tout au long du mouvement. Mais au-delà de ces structures associatives, syndicales, ou des AG qui ont animé le mouvement, ce qui restera longtemps dans les esprits de ceux qui y ont pris part, c'est que l'on peut lutter ensemble, animés d'un but commun, en se connaissant et en se respectant les uns les autres, pour faire trembler, quoi qu'il en dise, le gouvernement sectaire de Sarkozy.

Franck Féras  
Co-Secrétaire académique  
de Rouen



## « PACTE DE CARRIÈRE » Marché de dupes

### Fausse revalorisation des personnels

Le SNUEP-FSU et sa fédération ont participé aux discussions sur le « pacte de carrière » pour exiger une revalorisation de tous les échelons. Entre les promesses du candidat Sarkozy en campagne présidentielle d'une revalorisation pour tous et les mensonges du pouvoir présidentiel lors de ces discussions, la revalorisation n'a pas eu lieu. Pire, les maigres efforts sont financés uniquement sur les retours catégoriels (suppressions de 50 000 postes dans l'EN depuis 2007). Il s'agit bien là d'un marché de dupes, car la réalité a conduit le gouvernement à revaloriser uniquement les débuts de carrière (les 5 premiers échelons de la classe normale).

Le SNUEP-FSU dénonce cette revalorisation qui n'est pas à la hauteur de la réelle perte du pouvoir d'achat que la profession subit depuis 1980. Une réelle revalorisation doit passer par la mise à plat des grilles de rémunérations et celles des rythmes d'avancement pour arriver à :

- une réelle revalorisation de l'entrée dans le métier (indice de départ à 447 soit 2097 € brut) mais aussi de l'ensemble de la

carrière avec la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963 soit un salaire brut de 4436,78 €.

- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous : le 8<sup>ème</sup> échelon en 9 ans à l'indice 804 - indice supérieur à celui actuel du 7<sup>ème</sup> de la Hors Classe - ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué.

### Autres annonces ministérielles

Le ministère a annoncé pour 2012 la fin de la double notation introduite en 1946 dans la fonction publique. Il ne resterait de ce fait plus qu'une seule note : celle du proviseur (comme c'est déjà le cas pour les CPE).

Cette évaluation reposerait sur la mise en place d'un rapport d'activité annuel de chaque agent avec entretien de situation, le tout conditionné par un contrat d'objectif inscrit dans les choix du projet d'établissement. Il s'agit bien là du renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement, ce que le SNUEP-FSU conteste et dénonce fortement.

### Remise en cause du statut des fonctionnaires

La mise en place des réformes européennes de 98, conduite au nom de l'autonomie des établissements, casse le statut des personnels. À ce titre, le programme CLAIR est une bonne démonstration des effets de ce type de dérive libérale proche du système anglo-saxon, qui conduit à la contractualisation des postes sur 5 ans remettant ainsi en cause la gestion collective des personnels (droit à mutation, avancement de carrière...).

Dans ce cadre, le statut de TZR pour les fonctionnaires devient la règle commune avec une gestion des ressources humaines à la France télécom, et sans doute une augmentation des statuts précaires sur des contrats révocables, sans considération pédagogique. Le but évident est la déstabilisation du fonctionnaire pour le rendre maniable, flexible et jetable.

Le SNUEP-FSU s'oppose et dénonce ce pacte de carrière, véritable remise en cause du statut des enseignant-es, mais aussi des services publics.

Nicolas Duveau

# LE PAYSAGE SYNDICAL DES PLP EN PLEINE RECOMPOSITION

## À QUOI SERVENT LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉ-E-S

### De drôles de pratiques syndicales...

Dépêche AFP du 29 avril 2010

#### Un syndicat de l'enseignement professionnel accusé de dérives financières

Plusieurs ex-responsables académiques du syndicat Snetaa-Eil (...) accusent la direction de « graves dérives financières » des accusations qui ne reposent sur aucun élément de « véracité », a répondu le secrétaire général. Dix ex-responsables académiques du syndicat ont mis en cause « la perception de sommes importantes, mensuelles et constantes, allant de 1 200 à 1 800 euros, prises indûment sur les cotisations des adhérents par les secrétaires nationaux », dans un communiqué commun. Ils contestent également « les dépenses inconsidérées lors de multiples déplacements en classe affaires vers l'outremer », ce alors que, selon eux, le compte d'exploitation du syndicat fait apparaître un « déficit total de 492.437 euros en trois ans ». (...)

**Le SNUEP-FSU dénonce aujourd'hui le discrédit du syndicalisme qu'implique de telles pratiques, et considère que certains fonctionnements sont préjudiciables au syndicalisme en général.**

#### D'autres pratiques syndicales au SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU est une organisation syndicale au plus près des collègues. Il ne vit que grâce aux cotisations des adhérent-es. Il défend toute la profession, prend le temps d'accompagner vos démarches, de régler les litiges auprès de l'administration. Il finance ses publications et tous les frais afférents au fonctionnement (poste, matériel, téléphone...) pour la défense des personnels. Par ailleurs, le SNUEP-FSU ne verse aucune indemnité forfaitaire à ses responsables. Tous les responsables enseignent : ils ont une part de service à effectuer dans leur établissement. Ils tiennent à rester proches de la réalité quotidienne de la profession.

## Le mariage de la carpe et du lapin

### Pour mémoire :

- **en mai 2008**, le Snetaa-EIL, le Sgen-CFDT, le Snpden-UNSA et I&D-FAEN ont officiellement signé le protocole de généralisation du Bac Pro 3 ans. Ils portent la responsabilité de la mise en place du Bac Pro 3 ans et des dégradations des conditions de travail tant pour les élèves que pour les profs : diminution des horaires d'enseignement, suppression de postes, éclatement des services sur plusieurs établissements, surcharge de travail, généralisation des CCF, dévalorisation des diplômes, suppression du BEP...
- **en décembre 2007**, une intersyndicale - dont FO, le SNUEP-FSU et la

CGT - dénonçait dans un communiqué, « la méthode ministérielle relevant du coup de force visant, sans aucune concertation, à généraliser les bacs professionnels en 3 ans d'ici à 2009 par le remplacement et, à terme, la disparition progressive d'un grand nombre de sections de BEP » et exigeait « l'ouverture d'une concertation sur le devenir de l'enseignement professionnel public et son développement comme véritable voie de réussite pour les jeunes ».

**Aujourd'hui, le SNETAA a rejoint FO : cette alliance est plus que surprenante... qui trahit l'enseignement professionnel et les mandats de ses adhérent-es ?**

## Pour le développement d'un outil syndical qui défende réellement les PLP

### Participez massivement aux congrès académiques du SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU appelle tous les PLP et CPE à prendre part à cette nouvelle étape de développement de notre syndicat, à l'élaboration de nouveaux mandats lors des congrès académiques et national. Ces mandats seront le fruit de vos débats, de vos propositions et de vos votes.

### Participez activement et massivement à la vie syndicale du SNUEP-FSU pour avancer tou-tes ensemble et élaborer un projet alternatif et ambitieux pour la voie professionnelle.

Tous les adhérent-es à jour de leur cotisation à l'ouverture des congrès peuvent y participer.

### Pour un projet ambitieux pour l'enseignement professionnel public

Le SNUEP-FSU est porteur d'autres propositions pour l'accueil et la

réussite de tous les jeunes. Ainsi, c'est l'ensemble des trois voies de formation qu'il faut repenser tout en ayant le souci de conserver la spécificité de chacune d'entre elles. De réelles passerelles doivent être développées qui n'enferment pas les élèves dans une voie : elles doivent leur permettre de se réorienter en fonction de leur goût, de leur projet personnel et professionnel.

Il faut donner les moyens à l'École de faire réussir tous les jeunes et notamment les plus éloignés de la culture scolaire. L'École doit répondre aux difficultés scolaires et permettre une élévation du niveau de qualification de tous.

C'est toutes ces questions d'avenir de l'enseignement professionnel que vont se poser toutes les instances du SNUEP-FSU.

Jean Sébastien Bêlorgey

## BUDGET 2011 et enseignement professionnel

Contrairement à ses annonces médiatiques, **le gouvernement met de nouveau en place un budget de rigueur** en poursuivant sa politique de réduction massive de l'emploi public et en baissant les dépenses de fonctionnement de l'État.

Ainsi pour l'éducation nationale, ce sont 16 000 emplois qui seront supprimés parmi lesquels 4 800 emplois d'enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré. Les 4 800 suppressions porteront cette année sur des postes devant élèves à un moment où la DEPP annonce une augmentation des effectifs dans le 2<sup>nd</sup> degré public de 48 500 élèves. Cette année,

le ministère appelle les recteurs à supprimer principalement les postes dans les collèges et LP afin de limiter le mécontentement engendré par la réforme du lycée. Pour les LP, cela veut dire encore plus d'élèves par classe, des regroupements de tous genres ainsi que des suppressions de classes ou de filières entières dans certains établissements ...

**Afin de récupérer des postes, notre ministère déploie une énergie formidable pour promouvoir l'apprentissage, et notre président annonce encore un plan de relance des contrats d'alternance...**

Le SNUEP-FSU a été reçu par Mme Gauthier Morin de la commission des affaires culturelles afin de donner son avis dans le cadre du budget 2011 sur la réforme de la voie professionnelle. Nous avons rappelé notre opposition à cette réforme aux graves conséquences sur l'offre de formation et sur le fonctionnement de nos établissements. Nous avons redit qu'elle allait contre les objectifs affichés : la diminution des sorties sans qualification et l'élévation du niveau de qualification (cf *motion du BN du 16 septembre 2010*, [www.education.snupep.com](http://www.education.snupep.com))

## RAPPORT DU SÉNAT concernant l'enseignement professionnel

Le sénat vient de rendre son rapport annuel concernant le projet de loi de finance 2011 pour l'enseignement scolaire. Concernant l'enseignement professionnel, il stipule que les craintes émises par la communauté éducative dans son ensemble, sont toujours d'actualité. En effet, aucune piste de travail sur l'insertion des jeunes diplômés n'a été explorée or, comme le cite le rapport, « *Toute déception des espoirs suscités chez les parents et les jeunes, non seulement serait cruelle, mais ruinerait durablement les efforts de revalorisation de la voie professionnelle, qui paraissent pour l'instant avoir porté leurs fruits* ». De plus, il a été observé une volonté, dans les académies, d'orienter en nombre les élèves sortant de 3<sup>ème</sup> vers les CAP provoquant ainsi une distorsion de l'offre de formation au détriment des baccalauréats professionnels. Le rapport précise qu'« *il serait particulièrement néfaste de transformer le CAP en*

*voie de relégation, ce qui (...) affaiblirait par contrecoup toute perspective d'insertion professionnelle au niveau V* ».

Le problème de déterminisme géographique a aussi été soulevé révélant une fois de plus le manque de mobilité de nos élèves. Le rapport alerte sur le fait qu'il serait regrettable que le choix d'une filière (CAP et/ou Bac Pro) s'effectue principalement en fonction du lieu d'habitation des familles, et dénonce le **manque de cohérence des parcours** ; ainsi il rappelle « *son rejet de tout déterminisme géographique qui aboutirait à ce que le choix d'orientation soit uniquement dicté par l'organisation contingente de l'offre de formation locale* ». Concernant les certifications intermédiaires le rapport stipule que « *les modalités d'obtention de la certification intermédiaire par un contrôle en cours de formation ne sont pas satisfaisantes de l'aveu des acteurs de terrain unanimes* ».

**Il dénonce notamment toutes les dérives des CCF** : « *Insuffisance du cadrage national, manque de lisibilité du processus de certification, complexité d'organisation, difficulté d'articulation avec le cursus du baccalauréat et les périodes de formation en milieu professionnel les reproches ne manquent pas dans le rapport des inspections générales* ».

**Le sénat dénonce le problème des passerelles** entre les 3 voies du lycée et entre le CAP et le Bac Pro. Il révèle qu'aucun moyen n'a été concrètement mis en place pour mettre en pratique ces projets de réorientation pourtant prévus en théorie.

L'accompagnement personnalisé, nouvel outil qui pourrait présenter des avantages pédagogiques, est lui aussi pointé du doigt dans ce rapport « *dans la majeure partie des cas, les enseignants laissés à eux-mêmes naviguent à vue. Une fois de plus, se concrétisent les effets pervers de l'autonomie accrue des établissements tant qu'un schéma national cohérent ne l'encadre pas* ».

En conclusion le sénat déplore « un pilotage ministériel insuffisant. **Les politiques académiques prennent le pas sur le cadrage national. Elles-mêmes sont minées par l'autonomie accrue laissée aux établissements** » et précise que « *la disparité extrême de mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle n'est pas acceptable, ni au nom de l'efficacité, ni au nom des principes* ».

**Au moment où s'ouvre le débat sur le budget de l'Éducation, la FSU a porté l'initiative d'une manifestation nationale le 22 janvier précédée d'une campagne sur le budget. Alors mobilisons-nous ensemble pour défendre l'enseignement professionnel.**

Le secteur éducation  
[secteur.education@snupep.com](mailto:secteur.education@snupep.com)

### Extrait de la motion du BN du 15 novembre 2010

#### Précipitation sur la « rénovation » de la voie professionnelle

Le gouvernement annonce toujours une prétendue volonté de revaloriser cette voie, mais c'est en fait d'une réelle démolition dont il s'agit. En effet, le seul objectif est de masquer la suppression massive des postes. Le budget 2011 prévoit la suppression de 4 800 postes dans le 2<sup>nd</sup> degré, principalement en collège et en lycée professionnel. Ces suppressions en LP, SEP, SEGPA et EREA anticipent dès 2011 l'effet de la réforme à la rentrée 2012 : avec la perte d'une année de formation pour les élèves, ce sont près de 10 000 postes au moins qui sont amenés à disparaître. Le ministère et les rectorats affichent des discours volontaristes pour l'enseignement professionnel public. Or, force est de constater que c'est l'appauvrissement de celui-ci qui continue et s'amplifie au profit de l'apprentissage. Par la généralisation des CCF au détriment d'un examen ponctuel c'est, une fois de plus, contrairement à ce qui est annoncé par le ministère, une preuve du manque d'équité avec les autres voies de formation.

**Le SNUEP-FSU réaffirme son opposition à cette réforme de la voie professionnelle, et dénonce les économies budgétaires faites sur le dos des élèves, de leurs familles et des enseignants - tout cela dans le seul but de permettre des exonérations fiscales aux entreprises et aux plus nantis.**

## Le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER) ou « DOCUMENT UNIQUE »

**Décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 95-680 - livre II titre III du Code du Travail – article L 230-2, article R 230-1 (Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001) du Code du Travail - articles L 4121-1 et R 4121-3**

**L'évaluation des risques professionnels est une obligation** inscrite dans la loi du 31 décembre 1991, obligation légale depuis le 5 novembre 2002.

Huit ans après, la mise en œuvre est bien loin d'être satisfaisante.

Le ministère reconnaît que : aucun bilan n'existe pour telle académie, là 40 % seulement des LP disposent du document, ailleurs 19 % en lycées, etc.

Sur le terrain, les chefs d'établissement n'en voient pas trop l'intérêt, trouvant la procédure trop lourde et prenant trop de temps, ou s'estiment incompétents. Face à une injonction administrative, ils ne voient que l'obligation de fournir un document pour le document... par obligation. Certains, du coup, préfèrent en confier la réalisation à des sociétés privées, ce qui est loin d'être satisfaisant.

Pourtant leur responsabilité est bien engagée :

- son absence peut entraîner 5 ans d'emprisonnement et une amende de 75 000 €
- le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques est puni de la peine d'amende de 1 500 €.

### Les textes réglementaires précisent :

1. L'évaluation des risques constitue une obligation des chefs d'établissement.
2. La transcription de cette évaluation doit figurer dans un document unique, mis à jour régulièrement (au moins chaque année, ou quand est prise une décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail).
3. Le document doit être accessible à tous les personnels, ainsi qu'aux instances de concertation (CHS et CTP) et au médecin de prévention.

À ce jour, on est bien loin du compte.

À chacun ses responsabilités :

- au ministère, aux rectorats « d'impulser » les démarches pour que soit respectée cette obligation du Code du travail
- aux inspecteurs du travail de faire pression pour obtenir ce document qui conditionne l'octroi des dérogations pour nos élèves d'utiliser des machines dangereuses
- aux collectivités territoriales (région et département) enfin d'exiger les extraits relatifs à la sécurité des personnels dans les établissements, dont ils sont propriétaires.

Le SNUEP-FSU revendique l'élaboration du DUER de manière collective dans chaque lycée professionnel, SEGPA, SEP et EREA, afin de sensibiliser tous les personnels.

### À nous sur le terrain :

- **d'interpeller le chef d'établissement sur la nécessité de ce Document Unique**
- **de saisir, au besoin, le Conseil d'Administration**
- **de demander la mise en place d'un groupe de travail (pouvant inclure des personnes extérieures à l'établissement)**
- **de demander la présentation et l'approbation du DUER en Conseil d'Administration.**

La rédaction du Document Unique suppose une visite des différents locaux et lieux de vie ainsi que le recueil de l'expression de tous les personnels.

Le DUER a pour rôle d'enquêter sur les conditions de travail des enseignants et des élèves et de faire remonter des besoins auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Le DUER est un moyen de faire reconnaître par les autorités certaines situations professionnelles (pénibilité, etc.), de mettre en place un dispositif de prévention des risques (y compris sur les agissements de harcèlement moral ou sexuel - voir document sur notre site).

Il n'y a ni grande revendication d'une part (les retraites, par exemple) ni petites d'autre part (qui seraient secondaires). Il y a à chaque moment des revendications à faire prendre en compte. Le SNUEP-FSU vous invite à considérer l'élaboration de ce document unique comme un outil de « revendications » liées aux conditions de travail.

Bernard Berger



**Sexe :** F  M  **Date de Naissance :** / / **N° d'adh SNUEP :** | | | | |  
**Nom** (utilisez le nom connu du rectorat)  
**Nom patronymique (de naissance)** **Prénom**  
**Résidence bâtiment escalier...**  
**N° et voie (rue, bd ...)**  
**Boite postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers**  
**Code postal** **Ville ou pays étranger**  
**Téléphone fixe** **Téléphone Portable** **Adresse mel**  
(respecter minuscules, majuscules et caractères spéciaux)  
**Etablissement d'affectation ministérielle :** Code  
Nom et ville  
**Etablissement d'exercice si différent :** Code  
Nom et ville  
**Type d'établissement :** LP  SEP  SEGPA  EREA  Coll  Lyc  Sup  FC

**SITUATION ADMINISTRATIVE**  
 PLP  CPE  CI Norm  HC   
 Spécialité : | | | | |  
 Code spécialité : | | | | |  
 Stagiaire   
 Contractuel  CDI  Vacataire   
 Temps partiel : .....% Nb d'h : | | | | |  
 Echelon au 01/09/10 : | | | | |  
 Depuis le : / /  
 Retraité  En congé  Sans emploi   
 Emploi particulier (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) : | | | | |

**COTISATIONS MÉTROPOLE**  
**Outremer :** contactez votre section académique **Étranger :** contactez le SNUEP-FSU National **Temps partiel :** au prorata de la quotité du traitement  
**Sans traitement** 27 €  
**Retraité PLP** 1 87 € **Retraité PLP CI norm** 96 € **Retraité PLP HC** 108 €  
**Non -titulaire** 93 €

**Paiement de la cotisation**  
 J'accepte de fournir au Snuép-fsu, pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snuép-fsu de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snuép-fsu 12 rue Cabanis 75014 Paris ou à ma section académique.  
**MONTANT :** ..... euros **DATE :** / /  
**MODE DE PAIEMENT :**  
 1. Prélèvement\* (sur banque métropolitaine) :   
 2. Renouvellement prélèvement\* :   
 3. Chèque (s) : 1  2  ou 3   
 \* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, JOINDRE UN RIB et REMPLIR LE FORMULAIRE d'autorisation de prélèvement disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com. **SIGNATURE :**

Ech	PLP / CPE		Banque :
	CI	HC	
1	Norm	126	Agence :  N° de chèque(s) : n°1 n°2 n°3
2		144	
3	108	153	
4	111	165	
5	117	177	
6	120	189	
7	126	195	
8	135		
9	147		
10	156		
11	171		

## POUR CONTACTER VOTRE SECRÉTAIRE OU CORRESPONDANT ACADÉMIQUE

**Aix-Marseille**  
 SNUEP-FSU, Bourse du travail  
 23 bd Charles Nedelec, 13331 Marseille Cedex 3  
**Amiens**  
 Philippe ETHUIN  
 snuep.ethuin@voila.fr  
 Tél. : 03 22 91 97 42  
 15 rue Chaussée Jules Ferry, 80090 Amiens  
**Besançon**  
 Mathieu LARDIER  
 besancon@snuep.com  
 mathieu.lardier@wanadoo.fr  
 Tél. : 03 81 81 87 55 - 06 59 99 10 87  
 4B rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon  
**Bordeaux**  
 Joëlle COUDERC  
 bordeaux@snuep.com  
 Tél. : 06 17 60 43 34  
 SNUEP-FSU - Bourse du Travail  
 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux  
**Caen**  
 Benoît LECARDONNEL  
 snuepcaen@yahoo.fr  
 Tél. : 06 77 69 22 78  
 3<sup>ème</sup> étage, 10 rue Tancredi, 50200 Coutances  
**Clermont-Ferrand**  
 Stéphane ZAPORA  
 stephane.zapora@voila.fr  
 Tél. : 04 70 44 63 74  
 17 rue de Dijon, 03340 Montbeugny  
 Ugo TREVISIOL  
 Tél. : 06 25 07 66 83  
 snuep.clermont@gmail.com  
**Corse**  
 Marie FOATA  
 marie.foata@wanadoo.fr  
 Tél. : 06 23 05 27 65  
 Centre syndical Martinelli, immeuble Beaulieu  
 av. Kennedy, 20090 Ajaccio  
**Créteil**  
 Gérard RUMEAU  
 snuep.creteil@orange.fr  
 Tél. : 06 64 31 20 29 - 01 43 77 02 41  
 SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives  
 94000 Créteil

**Dijon**  
 Didier GODEFROY  
 snuepdijon@wanadoo.fr  
 Tél. : 03 80 43 23 07 - 06 83 08 11 58  
 10 rue de la Boïse, 21220 Broindon  
**Grenoble**  
 Hervé CROUZET - Tél. : 04 75 34 78 54  
 herve.crouzet@wanadoo.fr  
 Huynh Lan TRAN - Tél. 04 76 46 14 52  
 snuep.grenoble@yahoo.fr  
 Snuép-Fsu - Bourse du travail  
 32 av. de l'Europe; 38030 Grenoble Cedex 02  
 snuepacadgrenoble@orange.fr  
 Tél./fax : 04 76 09 49 52  
**Guadeloupe**  
 Alice RONCART  
 Valérie FRANCIUS-FIGUERES  
 snuepguadeloupe@yahoo.fr  
 Tél. : 05 90 90 10 21  
 SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias  
 Morne Caruel, 97139 Les Abymes  
**Guyane**  
 Ludovic MOREAU  
 Snupefsu973@yahoo.fr  
 Tél. : 05 94 32 98 81 - 06 94 40 73 59  
 Résidence bois chaudat 4, 97310 Kourou  
**La Réunion**  
 Evelyne DERRIENNIC  
 snuepreunion@wanadoo.fr  
 Tél. : 06 92 61 93 31  
 Res. Pierre et Sable, Apt 7  
 88 chemin Bancoul, 97490 Ste Clotilde  
**Lille**  
 Olivier DEMESTEERE  
 snuep.lille@laposte.net  
 Tél. : 06 70 74 48 63  
 SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh  
 59650 Villeneuve d'Ascq  
**Limoges**  
 Béatrice GAUTHIER  
 snuep.limoges@orange.fr  
 Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 08 09 41 74  
 59 rue Noël Boudy, 19100 Brive  
**Lyon**  
 Séverine BRELOT, François CLEMENT  
 lyon@snuep.com  
 Tél. : 04 78 53 28 60 - Fax : 04 78 60 04 51  
 SNUEP-FSU, Bourse du travail,  
 salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

**Martinique**  
 Marius KAZUB  
 oiram.snuep.fsu@orange.fr  
 Tél. : 06 96 07 07 06 - 05 96 63 63 27  
 Fax : 05 96 71 89 43  
 SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B  
 route des religieuses., 97200 Fort de France  
**Mayotte**  
 Jean Paul BOYER  
 jpol.boyer@free.fr  
 Tél. : 06 39 60 15 04 - 02 69 63 89 81  
 23 résidence Canopia, 97690 KOUNGOU  
**Montpellier**  
 Emmanuel CANERI  
 manu.caneri@laposte.net  
 Tél. : 06 45 35 72 05  
 SNUEP-FSU Languedoc-Roussillon  
 chemin des cayragnasses, 34800 cabrières  
**Nancy-Metz**  
 Patrick LANZI  
 palanzi@yahoo.fr  
 Tél. : 03 83 33 39 73 - 06 66 77 88 40  
 Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique  
 Apt 6, 54270 Essey les Nancy  
**Nantes**  
 Serge BERTRAND,  
 nantes@snuep.com  
 Tél. : 06 79 47 08 94  
 Maison des Syndicats,  
 8 place de la Gare de l'Etat  
 case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2  
**Nice**  
 Andrée RUGGIERO  
 andree.ruggiero@orange.fr  
 Tél. : 04 94 30 01 09 - 06 79 44 06 81  
 SNUEP-FSU, Bourse du Travail  
 13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon  
**Orléans-Tours**  
 Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT  
 snuep.orleans-tours@orange.fr  
 Tél. : 02 38 37 04 20  
 41 boulevard Buyser, 45250 Briare  
**Paris**  
 Christine GUENARD - Hervé SCALCO  
 snuepsu75@free.fr  
 Tél. : 06 77 56 43 67 - 06 89 11 52 06  
 12 rue Cabanis 75014 Paris

**Poitiers**  
 Alain GOUMARD  
 malau@club-internet.fr  
 Tél. : 06 20 79 08 80  
 FSU, av. du Parc d'Artillerie,  
 86000 Poitiers  
**Polynésie française**  
 Maryline DUMASDELAGE  
 marylinedumasde@yahoo.fr  
 Tél. : 00 689 73 56 61  
 BP 51 701, 98 716 Pirae  
**Reims**  
 Régis DEVALLE  
 regis-devalle@snuep.com  
 Tél. : 06 12 68 26 60  
 18 rue de Vitry,  
 51250 Sermaize-les-Bains  
**Rennes**  
 Annie SEVENO  
 seveno.annie@wanadoo.fr  
 Tél. : 02 99 83 46 34 - 06 16 84 41 24  
 131 rue Belle Epine, 35510 Cesson-Sévigné  
**Rouen**  
 Jérôme DUBOIS  
 f.feras@numericable.com  
 jdsnuep@free.fr  
 Tél. : 06 19 92 75 91  
 SNUEP-FSU, 4 rue Louis Poterat, 76100 Rouen  
**Strasbourg**  
 Pascal THIL  
 strasbourg@snuep.com  
 Tél. : 03 88 22 64 37  
 7 pl Vieux Marché aux Vins  
 67000 STRASBOURG  
**Toulouse**  
 Didier CILIBERTI  
 dciliberti@free.fr  
 Tél. : 06 26 19 64 91  
 Collège de Caraman, 31460 Caraman  
**Versailles**  
 Valérie BOUVERI  
 versailles@snuep.com  
 Tél. : 07 60 18 78 78  
 Fax : 09 56 09 63 93  
 12 rue Cabanis, 75014 Paris

# GÉRER SA CARRIÈRE

Avancement et promotion permettent de progresser dans sa carrière et de voir augmenter son traitement mensuel. Les PLP et les CPE passent des échelons à des rythmes d'avancement différents (grand choix, choix ou ancienneté).

Pour changer d'échelon, il faut avant tout être promuable.

### Quand est-on promuable ?

Un-e collègue est promuable au titre d'une année (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante) lorsqu'il atteint au cours de cette année l'ancienneté minimum nécessaire dans son échelon.

Passage d'échelon	Classe Normale			Hors classe
	Grand choix	Choix	Ancienneté	Rythme unique
du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>			3 mois	2 a 6 m
du 2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>			9 mois	2 a 6 m
du 3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>			1 a	2 a 6 m
du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	2 a		2 a 6 m	2 a 6 m
du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m	3 a
du 6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m	3 a
du 7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m	
du 8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m	
du 9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	3 a	4 a	5 a	
du 10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m	
<b>Total</b>	<b>19 a</b>	<b>22 a et 6 m</b>	<b>29 a</b>	

Par exemple, M. DURAND a été promu au 7<sup>ème</sup> échelon le 15 mars 2008 ; il est promuable au 8<sup>ème</sup> échelon :

au Grand Choix			au Choix			à l'Ancienneté		
15	03	08	15	03	08	15	03	08
+	6m	02a	+		03a	+	6m	03a
<b>15</b>	<b>09</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>03</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>09</b>	<b>11</b>

**Remarque :** depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le PLP et CPE commence leur carrière au 3<sup>ème</sup> échelon.

Les deux dates de promotion au Grand Choix et au Choix étant comprises entre le 01/09/2010 et le 31/08/2011, son cas sera examiné par la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) de l'année scolaire 2010-2011

### Quand est-on promu ?

- **AU GRAND CHOIX (GC)**, tous les professeurs titulaires promouvables classés dans les premiers 30 % de leur échelon. Par exemple, si 49 professeurs étaient promouvables au GC du 5<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon, 15 (49 x 30 / 100) ont été promus.
- **AU CHOIX (C)**, tous les professeurs titulaires promouvables (et non promus au GC) classés dans les premiers 5/7<sup>ème</sup> de leur échelon. Par exemple, si 66 professeurs étaient promouvables au C du 5<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon, (47 66 x 5 / 7) ont été promus.
- **À L'ANCIENNETÉ** : tous ceux ou toutes celles qui ne sont promus ni au grand choix ni au choix sont promus à l'ancienneté.

### Quels critères différencient les collègues ?

La différence se fait sur votre notation. Les PLP sont notés sur 100 : la note prise en compte est arrêtée au 31/08/09. Elle comprend :

- une note pédagogique sur 60 attribuée par l'inspecteur
- une note administrative sur 40 proposée par le chef d'établissement.

Échelon	Notation administrative sur 40			Notation pédagogique sur 60		
	Note mini	Note maxi	Moyenne	Note mini	Note maxi	Moyenne
1			30			36
2			30,2			36,8
3			30,6			37,6
4			31,1			39,2
5	31	32,5	32	37,5	43	40,8
6	32	33,5	33,1	39	45	42,4
7	33,5	34,5	34,1	42	47	44,5
8	34,5	35,5	35,2	43,5	49	46,6
9	35,5	37	36,2	45	51	48,7
10	36,5	37,5	37,2	48	53	50,6
11	38	39	38,5	49,5	54	52,4

Il est important pour vous, adhérent-es, de vérifier si vous êtes promouvables auquel cas il faut transmettre à votre responsable académique SNUEP-FSU votre feuille syndicale de promotion. Seule la CAPA où siègent des élus du personnel attribue les promotions. Pour les CE-CPE, le changement d'échelon est examiné, chaque année, par la Commission Administrative

Académique. Les promotions prennent effet le jour qui suit la date à laquelle vous réunissez les conditions d'ancienneté requises pour changer d'échelon. Si vous êtes promuable au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et êtes promu lors de la CAPA de janvier 2011, votre promotion prend effet au 1<sup>er</sup> septembre et vous toucherez un rappel.

**Il vous faut remplir une fiche syndicale de promotion (ci-jointe) à faire parvenir aux responsables syndicaux du SNUEP-FSU. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU élus en CAPA vérifieront alors les données que vous leur aurez transmises auprès de l'administration dans le cadre de la CAPA de promotion et vous transmettront les résultats aussitôt.**



## Fiche d'avancement d'échelon à renvoyer à votre secrétaire académique (cf. p. 6)

ACADÉMIE : \_\_\_\_\_ PASSAGE : échelon :  à échelon :

Mlle  Mme  M.  NOM : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Tél : .....  
 Adresse courriel : .....

### Situation professionnelle

Hors-Classe  PLP  CPE  Stagiaire  Titulaire   
 Spécialité : .....  
 Établissement d'exercice : .....  
 Échelon actuel : ..... Date dernière promo : ..... Gd chx  Chx  Anc.   
 Notes : administrative 2009/10 PLP ...../40 CPE ...../20  
 pédagogique au 01/09/10 PLP ...../60  
 Date de la dernière inspection : ..... OU date de reclassement : .....  
 Reliquat d'ancienneté : .....



FIERS D'ÊTRE  
AU SERVICE DE TOUS  
LES PUBLICS ?

**ALORS DITES-LE !**  
sur le site de votre syndicat ou sur  
[www.facebook.com/fiers.du.service.public](http://www.facebook.com/fiers.du.service.public)



Le service public,  
on l'aime, on le défend